

COMMUNE
DE
FEROLLES
45150

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND Laurent, M. BOCQUEZ Olivier, M. DELALOY Philippe, M. FARDEAU Bruno, Mme JANVRIN Anne-Marie, M. KIM Kech Meng, Mme MOIZARD Dominique, Mme. POPLAIN Sylvie, M. SORET Rémi

Absents excusés : M. BOITARD Jean François. qui a donné pouvoir à M. BOCQUEZ, Mme BRILLANT Nathalie qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN, M. LEBOEUF Arnaud qui a donné pouvoir à Mme MOIZARD, Mme MARPEAUX Jocelyne qui a donné pouvoir à M. KIM, Mme THEBAULT Sidonie qui a donné pouvoir à M. DUPUIS.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. SORET Rémi est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 09 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Conformément au décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et à la circulaire ministérielle du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants, en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017, il est procédé à l'élection des trois délégués et des trois délégués suppléants. Compte tenu des suffrages obtenus par les candidats et de la priorité d'âge, l'ordre des délégués et suppléants est ainsi obtenu :

Délégués Titulaires :

- DUPUIS David : 15 voix
- POPLAIN Sylvie : 15 voix
- BOCQUEZ Olivier : 15 voix

Délégués Suppléants :

- JANVRIN Anne-Marie : 15 voix
- FARDEAU Bruno : 15 voix
- MOIZARD Dominique : 15 voix

VALIDATION DE L'ÉTUDE DE SOL POUR LA CONSTRUCTION DU COMMERCE

Dans le cadre de la construction du local commercial, une étude de sol a été requise.

Monsieur le Maire explique que du fait du caractère d'urgence il a fait procéder à cette étude de sol par la société ICSEO, pour un montant de 1 785 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision de Monsieur le Maire d'avoir réalisé cette étude et valide le règlement de cette prestation.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET PLUVIALES

Monsieur le Maire expose que la précédente convention étant échue, il est proposé au Conseil de renouveler les conditions financières pour la prestation de curage des réseaux au moyen d'un groupement de commandes entre les communes de Sandillon, Férolles, Darvoy et Ouvrouer les Champs et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre des communes de Sandillon, Férolles, Darvoy et Ouvrouer les Champs et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA), pour l'achat de prestations de services « curage des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales ».

Approuve les termes de la convention de groupement de commandes précité et en autorise la signature par le Maire.

Charge le Maire d'accomplir toute formalité relative à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le projet de convention intercommunale et son règlement pour l'entretien des voiries communautaires entre la CCL et ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de convention et le règlement déterminant les modalités d'entretien des voiries communautaires avec la Communauté de Communes des Loges.

EAU

RECouvreMENT DES PRODUITS LOCAUX - DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget Eau potable de la commune dont le détail figure ci-après.

La répartition est la suivante :

	ANNÉE	TOTAL PAR EXERCICE	MOTIF
Budget Eau potable	2010	1 213,96 €	clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ
	2013	479,12 €	clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ
	TOTAL	1 693,08 €	

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des créances énumérées ci-dessus pour un montant de 1 693,08 €
- Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que celle-ci sera inscrite à l'article 6542 du budget Eau potable.

ASSAINISSEMENT

RECouvreMENT DES PRODUITS LOCAUX - DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget Assainissement de la commune dont le détail figure ci-après.

La répartition est la suivante :

	ANNÉE	TOTAL PAR EXERCICE	MOTIF
Budget Assainissement	2009	1 110,64 €	clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ
	2012	73,62 €	clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ
	2013	206,47 €	clôture pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ, surendettement et une décision d'effacement de la dette
	TOTAL	1 390, 73 €	

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des créances énumérées ci-dessus pour un montant de 1 390,73 €
- Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, et que celle-ci sera inscrite à l'article 6542 du budget assainissement.

AFFAIRES DIVERSES

- Plusieurs demandes de devis sont réalisées pour une rénovation de la salle des fêtes (peinture, plafond, parquet et blocs de secours).
- Monsieur le Maire fait part des courriers de remerciement reçus des associations quant à l'attribution de la subvention 2017 (Choralia, Comité des Fêtes et l'Association Phoenix 45).
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire organise une visite de l'unité de traitement des déchets ménagers d'Arrabloy, le 29 septembre 2017, pour l'ensemble des élus des communes présentes sur son territoire.
- M. FARDEAU propose la commande de 25 barrières de sécurité pour un montant de 972,50 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- M. BOCQUEZ informe du stationnement gênant d'un véhicule sur le trottoir route de Darvoy bien qu'un parking ai été aménagé à côté de la Maison Familiale Rurale.
- Mme POPLAIN fait le point sur les sorties du centre de loisirs, bénéficiant d'un transport groupé avec d'autres centres de loisirs de communes membres de la Communauté de Communes des Loges :
 - 27 enfants inscrits pour la Mer de sable à Ermenonville, voyage commun avec les enfants de Fay aux Loges,
 - 32 enfants inscrits pour la base de loisirs de Buthiers,
 - 18 enfants inscrits pour la Maison de la Magie à Blois, voyage commun avec les enfants de Jargeau,
 - 19 enfants inscrits au Parc La Récréation en Indre et Loire, voyage commun avec les enfants de Vitry aux Loges.